77 B 116

10 MAI 1996 A 2401

LA FOIR'FOUILLE
Société Anonyme
au capital de 7 000 000 Francs

<u>Siège Social</u>
Parc Hermès
CD 112 - Route de Jacou
34740 VENDARGUES

RCS MONTPELLIER B 309 966 166

EXTRAIT DE DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE

Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 1995

<u>QUATRIEME RESOLUTION</u>

L'Assemblée donne quitus à tous les administrateurs qui ont été en fonction au cours de l'exercice écoulé pour leur gestion pendant le dit Exercice:

- La société PARINDEV PME;
- Monsieur Henri GUILLIEN;
- Madame Judy MARSDEN;
- Monsieur Findlay BLACK.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Findlay BLACK à la date du 10 avril 1995, soit postérieurement à la convocation de la présente Assemblée à l'unanimité des actionnaires tous présents.

L'Assemblée déclare de nommer en remplacement de Monsieur Findlay BLACK, Monsieur Philippe GLEIZE jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'Exercice social qui sera clos le 31/12/1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

HG

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide sur proposition du bureau:

1- pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 1995

. de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de

La Société GPA ERNST & YOUNG International
705 rue Saint Hilaire
34000 MONTPELLIER

représentée par Monsieur Antoine PESKINE;

. de nommer

Monsieur Jean DELRIEU
705 rue Saint Hilaire
34000 MONTPELLIER

en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Antoine PESKINE.

2- jusqu'au terme du mandat de Commissaires aux comptes de Auditeurs Associés Coopers et Lybrand, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos de l'Exercice clos le 31 décembre 2000

. de nommer Monsieur Gilbert ROCHET - 605, rue Henri Becquerel à Montpellier, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean DELRIEU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Extrait certifié conforme
Le PDG
Monsieur Henri GUILLIEN

(signature précédée de la mention manuscrite "extrait certifié conforme")

